

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 02 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	05 nov. 2021	
Commentaires : Les produits sont hors de portée des enfants, mais ne sont pas sous clé. La porte pour le bord de lavage doit être sous clé.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, du changement de couche et des effets personnels. Observation de la collation. Les enfants se préparent à aller à l'extérieur lors de ma visite. Les après-classe sont partis prendre une marche durant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2021

Date

original signé par
Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2021

Date